

# Procès-verbal de conseil d'administration de l'Union des Maires de l'Oise

Séance du 17 janvier 2011  
à Clermont

**Monsieur Vasselle** ouvre la séance en mentionnant les différents points à l'ordre du jour.

## 1. Intervention de l'Ordre des Architectes de Picardie

**Monsieur Vasselle** donne la parole à Madame Carole Dauphin, présidente du Conseil Régional de l'Ordre des Architectes de Picardie.

**Madame Dauphin** présente aux élus présents les différentes missions du Conseil Régional de l'Ordre des Architectes.

Elle indique que l'Ordre des architectes a été institué par la loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture. Il s'agit d'un organisme de droit privé chargé de missions de service public. Doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, il est placé sous la tutelle du ministre de la Culture.

Elle précise également que chaque Conseil régional représente la profession auprès des pouvoirs publics. Il est l'interlocuteur privilégié des collectivités territoriales.

Elle évoque ensuite la volonté d'implication des architectes auprès des maires et l'importance pour ces derniers de s'appuyer, très en amont, sur leurs compétences.

Elle revient également sur le partenariat national entre l'Ordre des Architectes et l'Association des Maires de France qui conduit le Conseil Régional de l'Ordre des Architectes de Picardie à proposer l'animation de modules de formation à l'attention des élus locaux.

Il est distribué à l'ensemble des administrateurs présents l'ouvrage « Maires et architectes - 18 propositions pour un urbanisme durable et une architecture responsable ».

**Monsieur Vasselle** remercie les membres du Conseil Régional de l'Ordre des Architectes de Picardie et revient sur le problème posé par les exigences assez excessives de l'Architecte des Bâtiments de France.

**Madame Dauphin** précise que l'Ordre n'a aucun pouvoir concernant les avis de l'ABF. Toutefois, l'Ordre peut essayer de faire passer l'information au mieux. Elle revient notamment sur l'article 11 dans les documents d'urbanisme qui est souvent très contraignant et ne correspond pas bien à l'architecture de la commune.

**Monsieur Vasselle** précise qu'il y a une réflexion à mener sur l'élaboration des documents d'urbanisme.

**Monsieur Manoussi** estime qu'il faut faire passer le message aux habitants concernant la nécessité de demander une autorisation d'urbanisme.

**Madame Dauphin** répond qu'il y a des éléments à la disposition des maires et des habitants sur le site internet du CAUE de l'Oise. Elle précise également que l'Ordre peut très bien imaginer concevoir une affiche très simple, destinée aux administrés, pour informer sur les différentes autorisations d'urbanisme.

**Monsieur Manoussi** demande s'il existe un barème concernant les honoraires des architectes.

Des échanges ont lieu entre les administrateurs présents concernant l'avis de l'ABF et ses exigences et positions parfois excessives.

**Madame Dauphin** souhaite que l'ordre des Architectes puisse réfléchir et travailler avec l'UMO sur cette problématique.

**Monsieur Gogny-Goubert** suggère d'inviter l'Architecte des Bâtiments de France lors de l'un de nos conseils d'administration pour échanger avec lui sur ce sujet.

**Monsieur Vasselle** propose de prendre contact avec l'ABF pour lui évoquer cette proposition.

**Monsieur Bosino** précise qu'il ne s'agit pas que d'un problème de personne mais qu'il y a certainement quelque part un problème législatif.

**Monsieur Vasselle** souligne que sur la question législative, il s'agit d'une question récurrente au niveau local mais également au niveau national notamment lors de l'examen de la loi Grenelle II. Lors des discussions au Sénat, il a été évoqué la compatibilité possible entre les exigences du Grenelle et l'avis de l'ABF avec la pose notamment de panneaux photovoltaïques.

## **2. Approbation des PV des CA du 6 septembre 2010 et 15 novembre 2010**

Ces procès-verbaux sont soumis aux remarques ou observations éventuelles. Sans aucune réserve, ils sont adoptés à l'unanimité.

## **3. Point budget 2011**

**Monsieur Vasselle** donne la parole à Monsieur Ternacle afin de faire le point sur le budget de l'association suite aux questions posées lors du dernier conseil d'administration.

**Monsieur Ternacle** revient sur les disponibilités de l'association qui se partagent entre l'épargne disponible et l'épargne financière. Il précise que l'association dispose de 248 482 € d'épargne financière et de 286 262 € d'épargne disponible ce qui représente au total 534 744 €.

Il précise qu'il faut distinguer la trésorerie de l'argent placé. L'argent disponible correspond à une année de fonctionnement.

Cette réserve permet d'abonder des actions complémentaires ou des besoins de formation.

L'association à une disponibilité conséquente, mais c'est une disponibilité raisonnable et de sécurité permettant de lancer différentes actions.

**Monsieur Vasselle** précise qu'il n'y a rien de choquant à avoir une année de secours au niveau des finances. Cela permet de faire face à d'éventuelles difficultés que l'association pourrait rencontrer.

Il rappelle que lorsqu'il a prit la présidence de l'association, il n'y avait aucune aide du Conseil général. Le Préfet de l'époque avait vivement suggéré que l'association adhère à l'Association des Maires de France ce qui a changé sensiblement la donne puisqu'il a fallu cotiser ce qui représentait à l'époque 80 à 90 % de nos dépenses. C'est à ce moment là que nous avons structuré l'association et qu'une subvention a été sollicitée auprès du conseil général.

Pendant longtemps, l'aide du conseil général a représenté près de 60 à 70 % de nos recettes. Nous nous sommes fixés tous comme objectif, d'un commun accord, qu'il fallait ne pas solliciter d'année en année une revalorisation de l'aide du conseil général. En effet, il indique qu'il souhaite que petit à petit, la cotisation des communes dépasse très largement dans le budget, la contribution du département. Ainsi, le produit des cotisations représente 60 % et celle du conseil général 40 %.

Il convient de continuer ainsi dans le temps de telle manière à ce qu'un jour la part du conseil général ne représente peut être que 20 ou 25 % de nos recettes. C'est une chose souhaitable afin de pouvoir continuer dans le même état d'esprit, c'est-à-dire une approche technique et non politique et en traitant les dossiers au fond.

Il s'agit d'une situation saine et satisfaisante sur laquelle il ne faudrait pas porter atteinte dans le temps, il s'agit d'un volet de sécurité.

#### **4. Point AG 2011 : lieu, organisation, thème de la table-ronde**

**Monsieur Vasselle** indique que suite à des travaux dans la salle Pommery de Clermont, celle-ci sera indisponible pour accueillir notre Assemblée Générale de 2011.

Il a donc été décidé d'organiser la prochaine assemblée générale à l'Elispace de Beauvais le 15 octobre 2011 et non le 22 octobre comme prévue initialement suite à l'indisponibilité de la salle à cette date.

**Madame Marsay-Denous** précise que cette année, comme nous serons dans une salle plus conséquente, une mobilisation plus importante de partenaires peut être envisagée. Compte-tenu de cette charge de travail supplémentaire, il est envisagé que l'Union des Maires se fasse assister d'une agence de communication, « Picardie La Gazette », sur la recherche de partenaires et sur l'aide à l'organisation matérielle. La partie statutaire de l'organisation restera à la charge de l'Union des Maires de l'Oise.

Madame Marsay-Denous précise qu'il convient également d'évoquer la question du thème de la table-ronde. Elle rappelle que cette année, la configuration en deux ateliers n'est pas envisageable matériellement.

**Monsieur Vasselle** rappelle que l'Assemblée Générale se tiendra exceptionnellement à Beauvais en raison des travaux dans la salle de Clermont. Il précise que l'on a du changer la date compte tenu des disponibilités de l'Elispace.

Par ailleurs, il précise que chaque année, l'Union des Maires a de plus en plus de demandes de partenaires qui nous aident pour le financement de l'Assemblée Générale. Il rappelle que cette année, il ne fut pas facile d'accueillir tout le monde dans la salle Pommery.

**Monsieur Marini** se réjouit que l'Assemblée Générale puisse se faire à Beauvais et précise qu'à une époque relativement ancienne, l'assemblée Générale tournait puis il a été décidé tous ensemble

qu'il fallait mieux un lieu central. Monsieur Marini suggère que l'Assemblée Générale puisse tourner de nouveau pour revenir à Clermont ensuite.

**Monsieur Vasselle** n'est pas contre faire l'Assemblée Générale dans chaque chef lieu d'arrondissement mais rappelle que Clermont a été choisi car il s'agit d'un point central, équidistant, du département. Le choix de changer de lieu s'impose exceptionnellement du fait des travaux dans la salle. Monsieur Vasselle précise également que depuis que l'Assemblée Générale se déroule à Clermont il y a une certaine assiduité à nos travaux et une participation plus importante d'environ 600 personnes.

**Monsieur Bouchez** revient sur la situation centrale de ville de Clermont qui semble être la mieux adaptée pour recevoir l'Assemblée Générale.

Sur le thème, **Monsieur Vasselle** précise qu'étant donné que le Préfet, à la suite du vote définitif de la loi sur la réforme des collectivités territoriales, va lancer des consultations pour revoir la carte de l'intercommunalité. Il suggère d'évoquer le thème de l'intercommunalité qui regroupe pas mal de points. Il y a notamment la question des syndicats à vocation unique dont la loi force un peu la direction dans laquelle ils devront aller. Il y a aussi la question des périmètres et les conséquences financières qui résultent de la mise en œuvre de l'intercommunalité.

**Monsieur Ternacle** souligne l'intérêt d'évoquer ce sujet en table-ronde de notre Assemblée Générale mais il précise qu'il faut le calibrer dans la préparation de la table-ronde.

**Monsieur Vasselle** suggère de constituer un petit groupe de travail pour pouvoir préparer la réunion et d'arrêter plus précisément le thème lors de la prochaine réunion du conseil d'administration.

## **5. Débat au sujet des suites à donner à la venue de Maître Carette, Président de la Chambre des Notaires de l'Oise**

**Madame Marsay-Denous** revient sur la suite à donner à la demande de partenariat présentée par Maître Carette, Président de la chambre des Notaires de l'Oise lors du dernier conseil d'administration. Cela peut se matérialiser par des journées de rencontres Maires-Notaires avec des thèmes divers abordées au cours de ces journées ou par l'intégration des interventions des notaires de l'Oise dans notre programme de formation avec un thème précis par journée.

**Monsieur Vasselle** souhaite ne pas multiplier les réunions et préfère une adhésion volontaire des maires intéressés au travers de journées de formation.

## **6. Désignations**

### ***- Commission départementale des objets mobiliers***

Il convenait de désigner un membre titulaire pour remplacer Madame Isabelle Dautry, maire démissionnaire d'Aumont-en-Halatte et un membre suppléant afin de remplacer Monsieur Bernard Renaud, décédé.

- Titulaire :
  - o Monsieur Gérard Manoussi, Maire d'Apremont
- Suppléant :
  - o Monsieur Baudouin Gérard, Maire de Jonquières

***- Comité départemental de l'aide médical urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires (CODAMUPS-TS)***

Il convient de renouveler l'ensemble de cette commission suite à une modification de sa composition.

- Titulaires :
  - o Monsieur Arnaud Foubert, Maire de Crépy-en-Valois
  - o Monsieur Roger Menn, Maire de Liancourt
  
- Suppléants :
  - o Monsieur Michel Le Carreres, Adjoint au Maire de Compiègne
  - o Monsieur Jean-Claude Villemain, Maire de Creil

***- Charte départementale des expulsions locatives***

**Madame Marsay-Denous** précise que l'Union des Maires de l'Oise a été sollicité par la Préfecture afin de participer aux réunions visant à élaborer la charte départementale des expulsions locatives.

Le projet de charte est disponible auprès de l'Union des Maires.

***- Conciliateurs de justice***

**Madame Marsay-Denous** fait part au Conseil d'administration d'une sollicitation du Tribunal de Grande Instance de Beauvais qui est en pénurie de conciliateurs de justice. Le Tribunal souhaite que les maires transmettent cette information auprès de leurs administrés.

**Madame Marsay-Denous** précise qu'elle a demandé un détail assez précis des références requises pour exercer cette fonction qui sera mis à disposition des maires souhaitant en faire la publicité auprès des habitants.

**Monsieur Vasselle** suggère que l'Union des Maires de l'Oise fasse une diffusion assez large de cette information à l'ensemble des communes.

**7. Information sur le fonctionnement de l'UMO**

***- Dépôt de la demande d'agrément du CNFEL***

**Madame Marsay-Denous** informe les membres du conseil d'administration du dépôt de la demande d'agrément de l'UMO auprès du Conseil National pour la Formation des Elus Locaux. La dernière demande date de 2008 et l'association vient donc de déposer le dossier de renouvellement.

Elle précise que le nouvel agrément sera désormais valable 4 ans au lieu de 2 ans.

## *- 1<sup>er</sup> numéro de la nouvelle Lettre de l'UMO*

**Madame Marsay-Denous** précise que la nouvelle Lettre de l'UMO, dont la maquette a été validée par le groupe de travail communication, va être diffusée à l'ensemble des adhérents dès fin février.

### 8. Questions diverses

#### *- Taxe locale sur la consommation finale d'électricité*

**Madame Marsay-Denous** précise que le code général des collectivités territoriales dispose que les communes et les départements ont la faculté d'instaurer des taxes sur l'électricité consommée sur leur territoire, et de les percevoir.

Sur ce point, nous sommes en contradiction avec l'Europe puisque le produit de ces taxes ne fait que transiter par les comptes d'EDF.

La question posée est au sujet de la décision du vote de ces taxes au sein des collectivités territoriales.

L'Etat a souhaité se mettre en conformité avec les dispositions de la directive européenne en créant les taxes sur la consommation finale d'électricité qui se substituent aux taxes locales sur l'électricité. Il s'agit au niveau communal de l'institution de la « Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité ».

Le changement résiderait non pas sur une augmentation du tarif de l'électricité mais sur les modalités de calcul de cette nouvelle taxe.

La Taxe Locale sur l'Electricité était auparavant assises sur la facture hors taxe avec une part variable qui est fonction de la consommation et une part fixe liée à l'abonnement.

Désormais, les taxes sur la Consommation Finale d'Electricité sont uniquement basées sur la quantité d'électricité consommée.

Par ailleurs, elle indique que l'application ou non des TLE était décidée individuellement par chacune des collectivités territoriales concernées, qui en fixait le taux en pourcentage. Le nouveau dispositif instaure un montant initial unique en euros par Mwh. Le système d'une différenciation locale est maintenu, les collectivités territoriales ayant la faculté d'appliquer un coefficient multiplicateur différencié.

**Monsieur Marini** indique qu'il y a deux choses essentielles à retenir. Premièrement, il indique qu'il s'agit d'une mise en conformité communautaire qui est intervenue en loi de finances ou en lois de finances rectificative. Nous sommes désormais en conformité avec les directives européennes et le maintien du produit pour les collectivités a été notre souci mais aussi le maintien d'une liberté de fixation des taux. Compte-tenu de ce qui nous a été dit par le gouvernement, celui-ci s'étant informé auprès de la commission, ce que nous avons voté peut être considéré comme en conformité avec le droit européen, avec une certaine modulation possible des tarifs.

Il évoque également le fait que cette taxe est désormais obligatoire alors que jusque là il s'agissait d'une taxe optionnelle. Elle va donc devoir être appliquée partout. Pour les communes qui ne levaient pas la taxe locale sur l'électricité, c'est une recette supplémentaire. Le conseil municipal aura à voter sur le taux de cette contribution.

**Monsieur Ternacle** revient sur les interrogations qui subsistent notamment pour les syndicats. Il y a notamment la question des dates pour voter, la question du recouvrement de la taxe par les syndicats. Il convient d'attendre les textes d'application à venir.

**Monsieur Vasselle** suggère de demander au SE60 de diffuser le plus largement possible ces informations à ses adhérents.

**Monsieur Manoussi** souhaite savoir s'il s'agit d'un vote en conseil municipal ou au niveau du syndicat.

**Monsieur Marini** indique que c'est un vote en conseil municipal (ou en syndicat lorsque la compétence est transférée).

**Monsieur Marini** propose de transmettre à l'Union des Maires de l'Oise une petite fiche élaborée par les services de la Présidence du Sénat et qui précisera les textes d'application à intervenir.

**Monsieur Vasselle** suggère de communiquer une information sur le sujet sur le site de l'UMO et dans notre Lettre.

**Monsieur Bouchez** indique qu'il convient d'attendre les textes d'application et de se rapprocher du SE60. Il s'interroge également sur l'application du taux déjà délibéré à la consommation d'électricité.

**Monsieur Vasselle** indique qu'il faudra revoter un nouveau taux car l'assiette de la taxe n'est plus la même

**Monsieur Bouchez** s'interroge sur la définition de la consommation finale.

**Madame Marsay-Denous** précise qu'il s'agit de la consommation effective.

#### **- Point sur les crues dans l'Oise**

**Madame Marsay-Denous** revient sur le phénomène de crues qui touche le département. Il y a quelques communes touchées dans le secteur du noyonnais et du compiégnois. Elle demande au conseil d'administration s'il souhaite une aide de l'Union des Maires de l'Oise au profit des communes les plus touchées.

**Monsieur Marini** précise que c'est en train de décroître. Il y a quelques communes entre Noyon et Compiègne qui sont toujours touchées par les crues notamment Varesnes. Il y a également des parties basses touchées sur Longueil-Annel, sur Thourotte, Montmacq. Il convient de faire un point avec les maires des communes concernées mais une aide de l'UMO ne paraît pas indispensable.

**Monsieur Vasselle** précise que l'aide ne peut pas être financière mais il peut s'agir d'une aide en conseil par exemple.

**Monsieur Ternacle** précise qu'il s'agit d'une montée des eaux normales avec une décrue rapide contrairement aux inondations de 1993 et 1995.

**Monsieur Marini** rappelle que ce qui est fait à titre préventif est très important notamment par l'entente interdépartementale à laquelle participe le conseil général de l'Oise. Il y a eu beaucoup de chemin de fait depuis 1995.

**Monsieur Vasselle** précise qu'il faut plutôt tirer des enseignements des épisodes neigeux parce qu'il y a beaucoup de doléances de la part de maires de petites communes et de commerçants qui n'ont pas pu faire leur tournée habituelle du fait de l'absence de dégagement de certaines routes départementales même avec la meilleure volonté d'un certain nombre d'agriculteurs bénévoles. Il y a également des routes départementales classées en deuxième et troisième catégories alors qu'elles desservent des établissements médicalisés nécessitant un accès à des secours et à des soins quotidiens. Il convient peut être de revoir le classement des routes départementales prioritaires. Cette question mérite un échange entre l'Union des Maires, le département et l'Etat

**Madame Cayeux** s'étonne que les poids lourds n'aient pas été arrêtés en amont très vite

Monsieur Marini précise qu'il faut encourager l'établissement d'une convention départementale tripartite entre l'Etat, le département et la FNSEA. C'est une nécessité pour une question de responsabilité et de bonne organisation des moyens. Il faut un cadre juridique confirmé.

Monsieur Vasselle propose d'adresser un courrier au Préfet de l'Oise, au Président du conseil général et à la FNSEA.

Monsieur Villemain précise que lors de la prochaine commission permanente du conseil général, une convention avec les agriculteurs doit être signée. Il précise qu'il faut un plan départemental de mise en œuvre.

Monsieur Gogny-Goubert revient sur le problème de la responsabilité et de l'assurance.

- ***Demande d'intervention du Préfet devant le conseil d'administration***

**Monsieur Vasselle** fait part d'une demande de Monsieur le Préfet qui souhaite intervenir devant le conseil d'administration de l'Union des Maires de l'Oise.

**9. Date du prochain conseil d'administration :**

Monsieur Vasselle précise que suite à la venue de Monsieur le Préfet lors de notre prochain conseil d'administration, il convient, au regard de ses disponibilités, de prévoir notre réunion l'après midi. Le prochain conseil d'administration se tiendra donc le Lundi 4 avril 2011 à 16 h, à Clermont, Centre socioculturel.

Le Président



*Etaient présents :*

M. Jean-Pierre BOSINO, Maire de Montataire  
M. Lucien BOUCHEZ, Maire d'Haudivillers  
Mme Michèle BRICHEZ, Maire de Hondainville  
M. Gratien CARRERE, Maire de Bailleul-sur-Thérain  
Mme Caroline CAYEUX, Maire de Beauvais  
M. Philippe COFFIN, Maire de Nanteuil-le-Haudouin  
M. Jean-Pierre DESMOULINS, Maire de Saintines  
M. Jean-Paul DOUET, Maire de Montagny-Sainte-Félicité  
M. Boris GOGNY-GOUBERT, Maire de Saint-Rémy-en-l'Eau  
Mme Nadège LEFEBVRE, Présidente de la Communauté de Communes du Pays de Bray  
M. Gérard LEMAITRE, Président de la CC Vexin-Thelle  
M. Guy MAILLARD, Maire de Saint-Germer-de-Fly  
M. Gérard MANOUSSI, Maire d'Apremont  
M. Philippe MARINI, Sénateur-Maire de Compiègne  
M. Robert TERNACLE, Maire de Le Meux  
M. Alain VASSELLE, Sénateur-maire d'Oursel-Maison et Président de l'UMO  
M. Jean-Claude VILLEMAIN, Maire de Creil

Assistaient également à cette séance Elise MARSAY-DENOUS, Directrice de l'UMO et Lucie DEHEYER, responsable administrative.

*Etaient excusés :*

Mme Isabelle BARTHE Maire de Cernoy  
M. Jean-Claude CORMONT, Maire de Couloisy  
M. Edouard COURTIAL, Député-Maire d'Agnetz  
M. Jean-Pierre DAMIEN, Maire de Le Plessis-Brion  
M. Alain De PAERMENTIER, Maire de Ressons-sur-Matz  
M. Marie DUBUT, Maire de Marseille-en-Beauvaisis  
M. Patrick FLOURY, Président de la Communauté de communes de la Basse Automne  
M. Arnaud FOUBERT, Président de la Communauté de communes du Pays de Valois  
M. Jean-Pierre GILLES, Maire de Montagny-en-Vexin  
M. Michel GOES, Maire de Wavignies  
M. Michel LE TALLEC, Maire de Le Coudray-sur-Thelle  
M. Laurent LEFEBVRE, Maire de Rainvillers  
M. Roger MENN, Maire de Liancourt  
M. Lionel OLLIVIER, Maire de Clermont  
M. Alain PETREMENT, Maire d'Ermenonville  
M. Jacques PINSSON, Président de la Communauté de communes La Ruraloise  
M. Charles POUPLIN, Maire d'Estrées-Saint-Denis  
M. Luc REDREGOO, Maire de Thiescourt  
M. Alain ROUSSELLE, Maire d'Auchy-la-Montagne  
M. Claude SAUVAGET, Maire de Boubiers

*Etaient invités :*

Madame Carole DAUPHIN, Présidente du Conseil Régional de l'Ordre des Architectes de Picardie  
M. Gilles DE KONINCK, Architecte, membre du Conseil Régional de l'Ordre des Architectes de Picardie